

Journal trimestriel d'information

Décembre 2023

Reconnaissance



Elisabeth Dennert

Je m'adresse à vous aujourd'hui avec beaucoup de reconnaissance. Je suis conseillère communale depuis 2016 de notre belle commune fusionnée. Ce mandat me procure des défis mais aussi de la satisfaction.

L'année 2023 touche à sa fin. Une année qui va rester dans ma mémoire comme l'année durant laquelle ma vie a été mise entre une parenthèse, celle de la maladie. Ma santé a été mise à rude épreuve, ma vie était en danger et j'ai commencé de lutter. D'un jour à l'autre, mes priorités ont complètement changé. Aujourd'hui, j'ai envie de partager avec vous l'importance de la solidarité, de l'entraide et de l'attention de nous tous envers nos proches.

Il était important pour moi de savoir que les dossiers en cours pour la Commune étaient repris par mes collègues et que je ne devais pas me faire de soucis pour cela. Notre système de suppléance a fonctionné sans faille !

Mon poste de travail dans une institution pour personnes âgées était également garanti et mon salaire continuait de m'être versé : la protection des travailleurs en cas de maladie fonctionne !

Mais j'aurais perdu ma lutte, s'il n'y avait pas eu une prise en charge médicale professionnelle et empathique. Notre système de santé fonctionne !

Mis à part mes proches, les signes de soutien de voisins et collègues étaient très importants pour moi : une carte, un message, un téléphone, une visite, une promenade, me conduire à un rendez-vous médical, amener un repas... Il y a eu une multitude d'appuis qui m'ont fait du bien. Cela a fonctionné !

Si vous me voyez à vélo par n'importe quel temps, ce n'est pas parce que je suis obligée d'utiliser ce moyen de transport, mais parce que j'ai besoin de sentir le soleil, la pluie ou le froid sur mon visage, cela me montre que je suis vivante et me remplit de joie !

Je suis profondément reconnaissante d'aller bien aujourd'hui.

En ces temps de fin d'année où nous fêtons l'amour et la lumière venue au monde, je vous invite à réfléchir à ce que vous pouvez apporter autour de vous, comment vous pouvez contribuer à améliorer quelque chose, proche de vous, au sein de notre Commune.

Chacun de nous peut jouer un rôle essentiel dans la vie quotidienne de l'autre, non seulement dans des moments de crise. Une écoute bienveillante et active envers un voisin, un soutien à une personne âgée, une participation à une initiative locale, s'engager dans une commission ou dans une société de la Commune...

(Suite de la page 1)

Ce sont des petits gestes qui peuvent faire une grande différence et renforcer les liens; pas besoin de dépenser beaucoup d'argent ou d'y consacrer toute une journée.

Ensemble, nous pouvons construire une communauté

encore plus solidaire et soudée qui soit plus qu'un regroupement de localités et de foyers, mais une grande famille dans laquelle chacun a un rôle essentiel à jouer et où il fait bon vivre.

Cela fait une immense différence, je l'ai vécu !

Elisabeth Dennert, conseillère communale

Echos des autorités

Délibérations du Conseil général

Réuni en séance du 12 décembre, le législatif a :

- Préavisé favorablement le dossier de révision du plan d'aménagement local;
- Refusé la motion « pas de ponction dans le vide sur les salaires du personnel communal ».
- Approuvé les modifications de certains articles du règlement sur le statut du personnel afin de réduire le solde maximal des heures supplémentaires et modifier le système de gratification de fidélité;
- Approuvé le budget 2024 qui présente un excédent de charges de Fr. 279'850.- avec une quotité d'impôt abaissée de 2.25 à 2.20, pour un total de charges de 13,6 millions.
- Désigné le bureau du Conseil général pour 2024. Eric Schaller assumera la présidence du législatif. La 1^{re} vice présidence revient à Gabrielle Maître-Brusatin et la 2^e vice-présidence à Laura Frund. Les deux scrutateurs seront Floriane Beuret et Damien Voisard.



Eric Schaller a été élu président du Conseil général pour 2024 .

Source : www.rfj.ch

Le PV détaillé de la séance sera prochainement disponible sur le site internet communal.

Fermeture des bureaux de l'administration durant les fêtes de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration seront fermés du **lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclus.**

Le répondeur téléphonique (032 436 15 40) vous renseignera sur la procédure à suivre en cas d'urgence.



Informations communales

Des fêtes de fin d'année écoresponsables

Cette année, la Commune a choisi la simplicité pour ses décorations de Noël afin de contribuer à la préservation de l'environnement. En optant pour des décorations plus sobres, nous cherchons à diminuer notre consommation d'énergie, à préserver la biodiversité et encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

Nous invitons également nos concitoyens à explorer des alternatives créatives et écoresponsables pour décorer leurs foyers.

Ensemble, faisons de cette saison des fêtes un moment de partage, de solidarité et de respect envers notre planète. En adoptant des pratiques plus durables, nous construisons un avenir où la magie de Noël coexiste harmonieusement avec notre engagement envers une communauté respectueuse de l'environnement.

Vente de trois immeubles communaux

La Commune a pris la décision de mettre en vente trois immeubles communaux dans le cadre de ses initiatives visant à optimiser la gestion du patrimoine.

Cette démarche s'inscrit dans notre engagement continu à assurer une utilisation efficiente des ressources publiques au bénéfice de la communauté.

Les immeubles mis en vente offrent des opportunités de développement ou d'investissement.

Les caractéristiques détaillées de chaque propriété sont disponibles sur le site internet de la Commune (val-terbi.ch).

La municipalité invite toute personne intéressée à soumettre son offre conformément aux conditions stipulées dans le dossier de vente. Des visites guidées seront organisées pour permettre aux potentiels acquéreurs de découvrir les immeubles.



Pl. de la République 3, Montsevelier



Grand-Clos 35C, Vermes



Rue des Oeuches 6, Corban

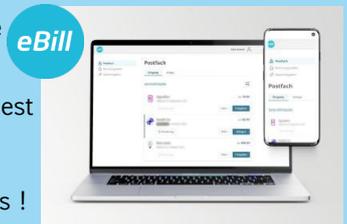
Nouveau canal électronique pour la réception de vos factures

Dans un souci d'optimisation de ses processus opérationnels, mais aussi d'économie et de protection de l'environnement, la Commune de Val Terbi a opté pour la facture numérique eBill depuis le mois d'octobre.

Avec eBill, vous ne recevez plus vos factures par la poste, mais sous format numérique dans votre banking en ligne, là où vous les réglez. En quelques clics seulement, vous vérifiez et réglez les factures en gardant le contrôle sur tous les processus.

Nous vous recommandons vivement cette solution actuellement utilisée par plus de 2.7 millions de destinataires. Simplifiez-vous la vie, inscrivez-vous à eBill ! Ajoutez simplement « Commune de Val Terbi » en tant qu'émetteur de facture et le tour est joué.

La Commune de Val Terbi vous remercie de votre contribution aux enjeux climatiques !



Installations photovoltaïques de la Commune de Val Terbi

En 2023, ce n'est pas une mais deux installations photovoltaïques qui ont été mises en service sur des bâtiments de la Commune de Val Terbi.



Le 1^{er} projet a été réalisé sur le toit de l'école de Corban, bâtiment qui a subi un assainissement énergétique en 2017. La production de chaleur à mazout a été remplacée par une pompe à chaleur géothermique. Cette installation photovoltaïque de 30kWh va compenser l'énergie électrique utilisée pour la production de chaleur. Les nombreux toits de ce bâtiment permettraient une production photovoltaïque bien supérieure mais l'introduction électrique limite la puissance d'injection sur le réseau BKW. La puissance de cette installation permet d'être 5 fois supérieure à la consommation. L'investissement dans une augmentation de l'introduction électrique ne se justifie donc pas actuellement.



Le 2^{ème} projet concerne le Centre communal où le toit de l'Atrium a été entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Cette installation devrait générer 80'000kWh/an; actuellement c'est la plus puissante réalisée par la Commune.

L'ensemble des installations photovoltaïques a été connecté à Internet et possède un système de mesures de puissance.

Ce raccordement présente deux grands avantages :

- * La visualisation de la consommation / production de kWh sur l'ensemble d'une journée. Ce point est particulièrement important car il va permettre la mise en place de mesures visant à augmenter l'autoconsommation. Par exemple, en paramétrant l'enclenchement de certains consommateurs durant la période de production photovoltaïque.
- * La vérification que l'installation fonctionne correctement grâce à la mise en place d'un relevé périodique. Il a permis de s'apercevoir, après seulement 4 jours, que l'installation de Montsevelier s'était déclenchée suite à un orage violent où la foudre est tombée proche du bâtiment.

Il est intéressant de comparer l'évolution technologique des panneaux photovoltaïques. En 2017, la puissance des panneaux installés sur la halle de Montsevelier et sur la crèche à Vicques était de 290W. La future extension photovoltaïque de Montsevelier possédera des panneaux d'une puissance de 440W, soit plus de 50% de puissance supplémentaire.



La production photovoltaïque couvre plus de **1.7 fois** les besoins d'électricité des bâtiments communaux. A noter que l'ensemble des bâtiments n'utilise plus d'énergie fossile; la production de chaleur se réalise par une pompe à chaleur ou installation à copeaux de bois.

Depuis deux ans, la commission bâtiments et énergies étudie et lance, avec les approbations du Conseil Communal et du Conseil Général, des projets d'installations photovoltaïques afin d'arriver à une indépendance énergétique. A l'heure actuelle, avec l'augmentation des prix de l'énergie, notamment ceux de l'électricité, ces investissements se justifient d'autant plus et vont contribuer à limiter la hausse des coûts d'électricité.

L'indépendance énergétique et les gains financiers qui en résultent sont de beaux exemples pour inciter les propriétaires à s'intéresser à de tels projets.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes installations photovoltaïques. Lors de l'étude d'une nouvelle installation, c'est toujours la version avec un recouvrement total de la surface du toit qui a été retenue et non une version couvrant uniquement la consommation. Ainsi, le surplus de production d'électricité vendu à BKW devrait combler l'achat de courant en période hivernale.

Damien Voisard, Président commission bâtiments et énergie

	Année installation	Estimation de production (kWh/an)	Surface photovoltaïque (m ²)	Consommation annuelle (kWh/an)
Crèche de Vicques	2017	30'000	166	63'000
Centre communal Vicques	2023	95'000	437	
Halle de Montsevelier	2017	32'000	189	70'000
Ecole de Montsevelier (extension)	2024	80'000	332	
Ecole de Geneveret	2021	24'500	118	16'000
Halle de gymnastique Vicques	2021	35'000	192	40'000
Ecole de Corban	2023	44'000	176	9'000
Total		340'500	1610	198'000

Nouvelle identité graphique pour le Val Terbi Info

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à partir de l'année 2024, votre journal local bénéficiera d'une nouvelle allure, plus moderne et conviviale. Cette transformation vise à rendre la lecture de votre source d'information locale plus agréable et accessible.

Pour ce faire, nous avons décidé de confier la mise en page du journal à Pressor qui apportera un vent de fraîcheur graphique à nos pages.

Avec ce changement, nous inaugurons également une nouvelle étape dans la vie de notre journal. Pour la première fois, des emplacements publicitaires seront intégrés à nos pages. Ces espaces seront dédiés à nos entreprises locales, offrant ainsi une plateforme exceptionnelle pour promouvoir leurs activités, ser-

vices, et produits. Pressor prendra directement contact avec nos commerçants locaux pour discuter des opportunités publicitaires disponibles.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dynamiser notre économie locale tout en continuant à vous informer de manière efficace et pertinente. Nous espérons que ces changements susciteront votre enthousiasme et que vous apprécierez la nouvelle formule de notre journal.



Nous vous remercions de votre soutien continu et sommes impatients de partager avec vous cette nouvelle ère pour notre journal local.

Offre d'emploi - patrouilleur /patrouilleuse scolaire

La Commune recherche une personne dynamique et responsable pour assurer le rôle de patrouilleur-euse scolaire. Le poste est à pourvoir à la rentrée d'août 2024, de 11h30 à 12h, du lundi au vendredi (hors congés et vacances scolaires).

Profil : avoir le sens des responsabilités, être ponctuel-le et avoir la capacité à travailler en toute saison sont les atouts que nous recherchons. Partage du poste possible.

Cette offre vous intéresse ? Votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, est à adresser à la Commune.




Le fascicule « **MEMODéchets 2024** » ainsi que la **vignette 2024-2025** pour l'accès au Tritout vont être prochainement distribués à l'ensemble des ménages.

Le « MEMODéchets 2024 » apporte tous les renseignements nécessaires concernant l'élimination des différents types de déchets, les dates de ramassage des déchets encombrants ainsi que l'horaire et les fermetures annuelles du Tritout.

Défibrillateurs - cours de premier répondant

Au début 2020, six défibrillateurs ont été installés dans les localités de Corban, Montsevelier, Vermes et Vicques.

Une vingtaine de citoyens est déjà formée à l'utilisation des appareils. Pour donner les moyens à de plus en plus de personnes de savoir réagir efficacement en cas d'urgence vitale et ainsi de sauver des vies, un troisième cours de réanimation cardio-pulmonaire sera organisé le 20 avril 2024 à la halle de gymnastique de Montsevelier.

Si vous êtes intéressé-e à suivre ce cours de base dispensé par la Fondation RéaJura Cœur (financé par la Commune) et à fonctionner en qualité de premier répondant, merci de contacter l'administration par courriel (shana.koller@val-terbi.ch).

Pourquoi devenir premier répondant ?

Lorsqu'un accident grave se produit, c'est la réaction de la personne qui est témoin de la situation qui permet ou non la survie de la victime. Il est donc essentiel qu'un maximum de personnes soient formées aux gestes d'urgence. Pour cette raison, le cours BLS -AED, vous permettra, au terme de la formation, de savoir évaluer la situation d'urgence, de donner l'alarme et d'initier les gestes essentiels pour sauver la vie.



La révision du PAL à bout touchant

La population de Val Terbi sera invitée à accepter, en votation populaire du 3 mars 2024, le dossier de révision du plan d'aménagement local de la Commune (PAL).

Le processus de révision du PAL a été engagé formellement en 2016. Les principales étapes du processus de révision, qui ont permis d'élaborer le nouveau plan de zone et son règlement sur les constructions, se sont ainsi déroulées sur plusieurs années.

La révision du PAL doit se conformer aux réglementations supérieures et par conséquent en particulier à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en ce qui concerne le dimensionnement de la zone à bâtir et du taux d'utilisation du sol. Tout au long du processus de révision, les autorités communales se sont appliquées à rechercher des solutions permettant de préserver les intérêts publics et privés en jeu. Les oppositions déposées durant le dépôt public ont fait l'objet de conciliations. Au terme des pourparlers, 8 oppositions sont encore maintenues. Ces oppositions ne remettent pas en cause l'adoption du PAL dans son ensemble et seront traitées par le Canton après la votation par le corps électoral.

La stratégie globale retenue permettra à la Commune d'aborder les prochaines années avec une ambition de développement durable, assurant une croissance démographique et économique raisonnable.

Selon le règlement d'organisation de la Commune, il appartient au Corps électoral d'adopter le dossier révisé du plan d'aménagement local. Le Conseil communal a fixé le scrutin au 3 mars 2024.

Q'est-ce qu'un PAL ?



Le plan d'aménagement local est un instrument de planification du territoire. Ce plan vise à organiser le développement d'une commune en fixant des objectifs, des principes et des règles d'aménagement du territoire. Le PAL doit prendre en compte divers aspects tels que l'utilisation du sol, les réserves de zones à bâtir, les espaces verts, les zones de transport, la protection de l'environnement, etc. Le règlement sur les constructions qui l'accompagne contient les prescriptions détaillées pour les constructions comme les limites et les dimensions de construction, les distances entre bâtiments, l'aspect architectural, etc.).

Légère baisse de la quotité d'impôt communale

Soucieuses du bien-être financier de notre communauté, les autorités ont pris la décision récente de réduire légèrement la quotité d'impôts. Nos habitants pourront ainsi bénéficier des améliorations de la situation financière de la Commune.

A partir de l'année 2024, la quotité d'impôt sera ajustée de manière favorable, passant de 2.25 à 2.20. Cette décision a été prise avec précaution, tenant compte de la pression inflationniste actuelle et de l'impact sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Il est important de souligner que cette baisse d'impôt repose sur la solidité de nos réserves financières.

Actuellement, la Commune dispose d'une réserve budgétaire de 1,8 million et d'une fortune évaluée à 2 millions. Ces réserves financières solides nous permettent de maintenir la qualité des services publics tout en allégeant le fardeau fiscal pour nos résidents.

Cette décision reflète notre engagement envers le bien-être de la communauté, en offrant un allègement fiscal tout en maintenant la stabilité financière de la Commune. Nous continuerons à travailler diligemment pour assurer une gestion financière responsable et transparente, tout en répondant aux besoins de notre communauté grandissante.

Présentation du projet - limitation à 30 km/h dans les localités de la commune

Le Conseil communal entend revoir la vitesse du trafic routier dans les rues de nos villages. Pour ce faire, la démarche de la conduite du projet a été la suivante :

Tout d'abord un constat de la situation actuelle : nos rues ont été construites encore lors de déplacements hippomobiles, en tout cas dans les centres anciens. Elles sont nombreuses à ne pas contenir de trottoir et les largeurs ne permettent pas toujours de croiser aisément. Elles sont aussi sinueuses et les bâtiments qui les bordent sont construits très proches. Il est risqué d'y rouler à 50 km/h et ce sur une petite portion de route ! De fait on ne peut souvent pas y rouler à 50 !

A Vicques, où le trafic est plus dense, une solution un peu boîteuse a été de limiter à 40 km/h certaines rues. Cela a généré un grand nombre de panneaux de circulation que la commune doit régulièrement remplacer et un manque d'uniformité des règles.

En matière de nuisances : le ressenti des riverains quant au bruit de la circulation se révèle de plus en plus négatif au fur et à mesure que le trafic augmente. Des réclamations, voire des pétitions nous sont parvenues réclamant des mesures de modération du trafic.

La sécurité des piétons et des cyclistes est aussi un sujet abordé par les personnes soucieuses de mobilité douce et des chemins vers l'école.

Fort de ce constat, et après examen de la situation, le Conseil communal a opté pour une réduction de la vitesse à 30 km/h et, comme un choix de rues susceptibles d'être sujettes à cette mesure est trop aléatoire et qu'il contreviendrait à une solution équitable pour tous les citoyens, a décidé de le généraliser dans le domaine bâti.

Il est donc prévu d'abaisser la vitesse dans le domaine bâti en réservant les routes cantonales, qui sont du domaine de décision du canton, et de procéder au marquage de la signalisation adéquate.

Le résultat se résume simplement : les usagers quitteront la route cantonale pour entrer dans une zone

limitée à 30 et devront s'y conformer jusqu'à la signalisation de fin de zone. Les panneaux « céder le passage » et autres « stop » ne sont plus nécessaires ainsi que les marquages routiers comme les passages piétons. Des exceptions sont prévues près des écoles.

A Vermes, au vu du nombre réduit de passages par jour, de l'absence de trottoir sur la route cantonale, de l'étroitesse de la route et de la proximité de la rivière, le bureau mandaté, nous a proposé une variante qui contient aussi la route cantonale. En effet les rues qui y débouchent sont assez nombreuses et très courtes. La plupart des habitations sont au bord de la route cantonale aussi ces habitants n'auraient pas pu profiter de la réduction des nuisances attendues. Un préavis favorable du canton nous a été donné et c'est pourquoi le Conseil communal s'est rangé à cette variante.

La discussion avec notre mandataire ainsi qu'avec l'ATE que nous avons consultée, a aussi porté sur des éventuels aménagements routiers susceptibles d'entraver la résolution de certains à ne pas respecter la limitation de vitesse, notamment sur la rue de Pinchenal qui a fait l'objet d'articles de presse. Le Conseil communal se montre très circonspect envers des solutions hâtivement évoquées telles que des chicanes ou autre gendarmes couchés qui peuvent rapidement se montrer contre-productives et empirer la situation dans une rue en pente du moins sur le plan des nuisances par le bruit des véhicules. Il se montre plutôt favorable à un rappel de la limitation sous forme de marquages routiers et des contrôles de vitesse plus fréquents.

Avec cette mesure de modération du trafic, le Conseil communal se propose d'offrir à tous ses habitants un espace de vie plus sécurisé sur les voies de circulation de nos localités.



Villa gallo-romaine : un nouvel essor

Au printemps, une mauvaise surprise est apparue dans le pavillon de la Villa romaine : la mэрule, champignon ô combien dévastateur, s'est installé. Des travaux urgents devaient être entrepris pour sauver le bâtiment. Ceux-ci ont été réalisés par M. Christophe Schaller, âme de ce pavillon depuis sa création.

Pour la suite, il a fallu regarder s'il y avait un intérêt à réparer ce bâtiment. Le Conseil communal y était favorable si un projet pour faire vivre et animer ce



Source : RFJ.ch

site était proposé en parallèle. Un groupe de citoyens s'est réuni et a fait diverses propositions, dont celles de proposer des nouveaux moyens didactiques pour les écoliers, de créer une visite virtuelle, de revoir l'exposition, de proposer des animations ponctuelles, de créer une association chargée d'animer le lieu etc. Séduit par les nombreuses idées présentées, le Conseil communal a donc accepté de rénover le pavillon en faisant construire un nouveau toit en tôle et en retapant l'intérieur. Ces travaux seront menés prochainement et une somme est prévue au budget 2024.

L'association sera lancée, pour autant que des citoyens et des citoyennes fassent part de leur envie d'y adhérer et de la faire vivre, au printemps. Les personnes intéressées ou qui souhaitent plus de renseignements peuvent prendre contact avec M. Samuel Rohrbach, conseiller communal (samuel.rohrbach@val-terbi.ch) ou avec le secrétariat communal.

Comment se comporter dans une zone rencontre ?

Deux rues du village de Vicques sont affectées à la zone rencontre (ou 20 km/h) : la Rue de l'Indépendance qui longe l'école primaire et la Rue de la Pran, devant le Centre communal et la Maison de l'enfance.

Sur celles-ci, les piétons et utilisateurs d'engins assimilés (patins à roulettes, rollers, vélos d'enfants, etc.) peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ces usagers bénéficient de la priorité mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale autorisée y est de 20 km/h.



Règles de circulation dans une zone rencontre

- Les automobilistes doivent circuler avec la plus grande **prudence**;
- Il est **interdit de stationner** son véhicule hors des endroits signalés à cet effet;
- L'aménagement de passages piétons n'est pas admis. De la sorte, les piétons peuvent traverser la chaussée où bon leur semble et les conducteurs doivent leur accorder la priorité.
- Les automobilistes doivent prendre en compte la présence d'enfants sur la chaussée.
- Les piétons ne doivent pas, malgré tout, gêner inutilement les véhicules.

Carte journalière dégriffée Commune



La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit. La carte existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage (52 francs sans demi-tarif; 39 francs avec le demi-tarif). Pour commander une carte journalière, adressez-vous au secrétariat communal.

COACH EN ACTIVITE PHYSIQUE ET MEDECIN

Vous avez envie d'améliorer votre posture et condition physique?

Rejoignez ce cours en groupe : 60 minutes d'entraînement utilisant le poids du corps, avec ou sans petit matériel (élastiques, TRX...). Renforcement global, travail de l'équilibre, harmonisation de la posture et amélioration du cardio sont au programme.

POUR QUI : Hommes et femmes, que vous soyez déjà actif-ves ou que vous envisagiez de vous mettre au sport. Mes exercices sont soigneusement adaptés à chaque niveau, favorisant l'esprit d'équipe tout en encourageant chaque participant-e individuellement.

LIEU : Montsevelier (salle de gym)

DATE : Tous les mardis à 18h00, du 09 janvier au 26 mars 2024

TARIF DE LANCEMENT D'ACTIVITE :
190.- (12 séances de 60 minutes)



INFO : sophiapiergiovanni.ch / 079 822 41 02 @ f in

L'agenda

DEC	26	Loto du Tir Sportif Val Terbi : Loto	Halle de Corban
JAN	13-14	Marie-Thérèse Porchet : Humour, spectacle et théâtre (COMPLET)	ATRIUM, Vicques
JAN	20	Lynda Lemay : Chanson (COMPLET)	ATRIUM, Vicques
JAN	27	Concert de la Fanfare de Montsevelier : Musique	Halle de Montsevelier
FEV	10	Concert de la Fanfare les Echos du Val Terbi : Musique	Halle de Corban
FEV	9	Narcisse : Slam	ATRIUM, Vicques
FEV	22	Gérémy Crédeville : Humour	ATRIUM, Vicques
MARS	2	Frédéric Recrosio : Chanson, humour et spectacle	ATRIUM, Vicques
MARS	2-3	Chorale « Val Terbi en coeur » : Concert avec bar et restauration	Halle de Montsevelier

Les sociétés locales

PRO SENECTUTE

Pro Senectute vous propose des cours de **Gymnastique douce le jeudi de 9h à 10h à la halle de gymnastique à Vermes.**

Venez passer un moment convivial et bienfaisant pour le corps et l'esprit !

Pour tout renseignements contactez Madame Nadia Stucky au 078 604 41 24.

Club des aînés de Vicques

Dates des rencontres du 1^{er} trimestre 2024
(Centre communal, Vicques)

- ♣ 11 janvier 2024
- ♣ 25 janvier 2024 -> Jass + Assemblée
- ♣ 8 février 2024
- ♣ 22 février 2024
- ♣ 7 mars 2024
- ♣ 21 mars 2024



Cours UP proposés par la section locale

Inscriptions en ligne sur www.upjurassienne.ch



- ◇ **Perfection/imperfection, et si on en faisait des alliées ?** - Développement personnel
8 janvier 2024 au centre communal à Vicques
- ◇ **Atelier coiffure pour un événement spécial ou pour le plaisir** - Enfants et ados
7 février 2024 au centre communal à Vicques
- ◇ **Permis de couteau et feu de camp** - Enfants et ados
4 mai 2024 au Pré Godat à Vicques
- ◇ **Viens t'éclater et vivre des sensations fun sur un pumptrack !** - Enfants et ados
15 mai 2024 sur la place devant la halle de gym du bas à Vicques

Programme 2024 - La Lettr'i

Après une pause de 3 ans due au Covid, trois citoyens se sont mobilisés pour relancer les séances de cinéma si sympathiques qui se déroulaient une fois par mois à l'ancienne laiterie de Vermes. François Rais, Uli Stettler et Martine Lenaerts, délégués par le Comité des Fêtes des Saisons à cette activité lancée en 2015 par Yvan Rais et Béatrice Tharin, anciens maire et directrice de l'école, se sont mobilisés pour choisir des films récents, variés et attractifs pour le plus grand nombre, qui seront diffusés

les vendredis 12 janvier, 2 février et 1er mars 2024. La Lettr'i retrouvera ainsi sa vocation de réunir au milieu du village, autour de belles, drôles et/ou émouvantes histoires en images, les amoureux de cinéma et de convivialité ! les séances se terminant toujours autour d'un thé ou café et une pâtisserie, histoire d'échanger sur le film et se retrouver. Les places étant limitées, il est important d'arriver dès 19h30. Voici le programme de la saison 2024 afin que vous puissiez inscrire les dates dans vos agendas !



[Vendredi 12 janvier 2024 à 20 h](#)

DIVERTIMENTO

De Marie-Castille Mention-Schaar
Avec Oulaya Amamra, Lina El Arabi et Niels Arestrup



[Vendredi 2 février 2024 à 20 h](#)

LES DELICES DE TOKYO

De Naomi Kawase
Avec Kirin Kiki, Masatoshi Nagase et Kyara Uchida



[Vendredi 1^{er} mars 2024 à 20 h](#)

CHOINDEZ, DE FEU ET DE FONTE

De Michael Beuchat

A l'état civil

Le carnet rose

Wendy, le 8 octobre 2023, Famille Delphine Koller et Lucas Maillard, Vicques

Bilal, le 22 octobre 2023, Famille Samra Agovic et Denis Corovic, Vicques

Elio, le 28 octobre 2023, Famille Marion et Kévin Schaffner, Vicques

Lucia, le 15 novembre 2023, Famille Julie Brosy et Ludovic Pirolt, Vicques



Ils nous ont quittés

Eicher Eliane, 1939, Corban, le 20 septembre 2023

Kummer Emmanuel, 1968, Vicques, le 25 septembre 2023

Koller Charles, 1936, Montsevelier, le 13 octobre 2023

Bron Maxence, 1930, Corban, le 17 octobre 2023

Chapatte Maurice, 1944, Vicques, le 31 octobre 2023

Helchit André, 1966, Vicques, le 1^{er} novembre 2023

Dobler Maria, 1930, Vicques, le 30 novembre 2023

Schaller Marcel, 1950, Vicques, le 30 novembre 2023

Gury Michel, 1939, Vicques, le 12 décembre 2023



Les jubilaires

Compliments à nos citoyennes et citoyens qui vont prochainement fêter un anniversaire particulier :

- **Friche Ruth** de Vicques, 80 ans le 12 février
- **Beuchat Anne-Marie** de Vicques, 80 ans le 13 février
- **Hof Christine** de Vicques, 80 ans le 26 février
- **Chapuis Roselyne** de Vicques, 80 ans le 27 février
- **Simon Agnès** de Vicques, 80 ans le 1^{er} mars
- **Von Däniken Paul Joseph** de Corban, 90 ans le 5 mars
- **Lardon Eliane** de Montsevelier, 90 ans le 30 mars

